

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

LE DÉCRET N° 37/569 du 28/09/87
MTESS/DGTF/DGPCE/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
KHOUKA (Charles) dans les cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Services Sociaux
(S. Sts Publiques).

LE PREMIER MINISTRE,

- (I S A S) :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 376/04 du 7-12-84, portant ratification de l'Ordon-
nance n° 012/04 du 23-8-84, portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62, portant statut général des fonc-
tionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2007/PP du 21-6-58, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 63/376 du 22-11-63 fixant le statut des cadres de la catégorie
AI des Services de Santé ;
 - (/u le décret n° 62/190/PP du 5-5-62, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/PP du 5-7-62, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/PP du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62, portant statut
général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/PP du 5-7-62, relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/381/PP-DE du 26-3-63, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/52/PP-LE du 24-2-67, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31-12-74, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/PP du 5-7-62, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 84/050 du 8-6-84, portant nomination du Premier
Ministre ;
 - (/u le décret n° 87/481 du 20-08-87, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 85/260 du 5-3-85, déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat ;
 - (/u le Protocole d'Accord du 5-6-70, signé entre l'URSS et la
République Populaire du Congo ;
 - (/u la lettre n° 6590/MTESS/CAI/DCE du 20-12-86, du Directeur de
l'Orientation et des Dourses transmettant le dossier de candidature cons-
titué par l'intéressé ;

D É C R È T :

~~ARTICLE 1ER.~~ 1ER.- En application des dispositions combinées du Décret n° 65/44 du 12-2-65 et du Protocole d'Accord du 5-3-78 susvisés, Monsieur KINZEM (Charles), né le 6 Décembre 1956 à Idzoua, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine et d'un Certificat d'Etudes Spécialisées de Médecine, Spécialité : ORIENTALISME, obtenu à l'Institut d'Etat de Médecine de Rostov-Sur-Le Don (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 5° échelon Stagiaire, Indice 1240.

~~ARTICLE 2.~~ 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

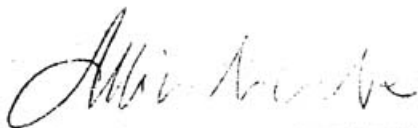
~~ARTICLE 3.~~ 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~, publié au JORPC et ~~communiqué par~~ tout où besoin sera./-

Donné à Yaoundé, le 20 Septembre 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,



Commandant Dioudonné KINZEM.



Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

JORPC
DGFP/DGPCE
DGFP/BST
D.G.B.
D.C.F.
M.S.A.S.
D.G.S.P.
DOSSIER
INTERESSE
SGG/BC

1
3
3
3
3
1
2
2
3
1
2.-

